RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°40/2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze mai, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 4 mai 2023
Présents : M. BONNEAU François Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M. CAMALY Julien, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M. DECROCK Frédéric, M. FILELLA David, Mme HOGNON Sophie, Mme JORDA Julie, Mme INIESTA Nuria, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, M. PENEL Franck, M. ROGÉ Pierre, Mme SENEGA DUPRE Patricia, Mme SOUBIELLE Eva.
Excusés : M. COSTA Claude donne pourvoir à M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CULAT Danielle donne pouvoir à Mme PIC Odile, M. DELANNE Claude donne pouvoir à M. PENEL Franck, M. LLUGANY Julien. M'ZOURI Adel.
Secrétaire de séance : Mme OLIBO Marie-Hélène

Objet : Marché Travaux d'optimisation énergétique de la salle polyvalente Sud Roussillon
Attribution Marché lots 2 et 3

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°21/2023en date du 20 mars 2023 le conseil municipal avait déclaré les lots 2 et 3 du marché Travaux d'optimisation énergétique de la salle polyvalente Sud Roussillon infructueux et avait décidé que ces lots, feraient l'objet d'une relance par le biais d'une nouvelle consultation conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du Code de la Commande Publique.

La commune a lancé le 21 mars 2023 une consultation pour attribuer le marché de travaux pour des travaux d'optimisation énergétique de la salle polyvalente Sud Roussillon : lot 2 et lot 3.
La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du Code de la Commande Publique.
Cette consultation était répartie en deux lots attribuables séparément.

Lots	Désignations
2	Menuiseries extérieures aluminium
3	Chauffage ventilation

La mise en concurrence s'est faite par la transmission d'un avis de Marché dans un journal d'annonces légales, l'Indépendant et sur le profil acheteur le mars 2023, pour une limite de remises des offres le 18 avril 2023

1. Au regard de l'analyse des offres des lots 2 et 3 détaillée ci-dessous, le maire soumet au conseil municipal la proposition de classement du maitre d'œuvre validée par la commission d'appel d'offres pour les dits lots et propose donc au conseil municipal d'attribuer les lots 2 et 3 comme suit.

Lot 2 : Menuiseries extérieures aluminium estimation du maître d'œuvre 109.000,00 € HT

Une offre a été reçue dans le délai.

Après analyse de l'offre par la maîtrise d'œuvre la notation s'établit comme suit :

Entreprises	Montant HT de l'offre vérifiée	Critère prix 40 %	Critère valeur technique 60 %	Total notes	Classement
		Note pondérée	Note pondérée		
STAL ALU	78.451,00 €	20	23	43	1

Après analyse des propositions fondées sur l'ensemble des critères d'attribution du Marché (critère prix 40 %, valeur technique 60 %), il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse soit l'entreprise STAL ALU, pour un montant de 78.451,00 € HT.

Lot 3 : chauffage ventilation estimation du maître d'œuvre 56.000,00 € HT

Trois offres ont été reçues dans le délai.

Après analyse de l'offre par la maîtrise d'œuvre la notation s'établit comme suit :

Entreprises	Montant HT de l'offre vérifiée	Critère prix 40 %	Critère valeur technique 60 %	Total notes	Classement
		Note pondérée	Note pondérée		
IBANEZ	65.824,00 €	20	28	48	1
MARES	82.507,00 €	16	29	45	2
CEGELEC	90.675,00 €	15	28	42	3

Après analyse des propositions fondées sur l'ensemble des critères d'attribution du Marché (critère prix 40 %, valeur technique 60 %), il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse soit l'entreprise IBANEZ, pour un montant de 65.824,00 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unaimité

- **DÉCIDE** d'attribuer les marchés pour les lots : 2 et 3,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer :
  - pour le lot 2 Menuiseries extérieures aluminium, le marché à intervenir avec l'entreprise STAL ALU, ainsi que toutes les pièces utiles à son exécution,
  - pour le lot 3 Chauffage ventilation : le marché à intervenir avec l'entreprise IBANEZ, ainsi que toutes les pièces utiles à son exécution,
- **DIT** que les crédits relatifs à ce marché seront inscrits au Budget de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

MAIRIE DE LA TOUR-BAS-ELNE (66200)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 12/05/2023